



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 25 MAI 2020, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENT :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
----	----------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence et sera diffusée en direct sur NousTV. L'enregistrement sera disponible le lendemain sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

Constatant quorum, le maire ouvre la séance, il est 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2020, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2020, à 20 h, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2020-154

Rés. 2020-155



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 4 mai 2020

4.1.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 63, avenue Laval

Considérant que la restauration du bâtiment visant à remplacer le revêtement extérieur de déclin de bois d'origine répond à l'objectif du règlement qui consiste à ce que la restauration du bâtiment favorise les interventions qui assurent l'intégrité du bâtiment ancien et qui contribuent au caractère de l'ensemble patrimonial;

Considérant que la construction de l'agrandissement situé à l'étage et à l'arrière du bâtiment répond à l'objectif du règlement qui consiste à ce que le caractère propre du bâtiment soit conservé;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-06 et d'accepter le projet de P.I.I.A. consistant à permettre le remplacement du revêtement extérieur de déclin de bois d'origine et l'agrandissement situé à l'étage et à l'arrière du bâtiment du 63, avenue Laval, selon les plans déposés lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 21 avril 2020

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-07 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 21 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 11 mai 2020

4.2.1 Renouvellement du protocole d'entente - Gestion du bar, du restaurant et de la salle de réunion du Carrefour-Maritime

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2020-07 et d'approuver le protocole d'entente, pour l'année 2020, avec monsieur James Mondrzejewski, pour la gestion du bar, du restaurant et de la salle de réunion du Carrefour-Maritime, et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente et tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Mise en place d'un scénario de nouvelle gouvernance - Réorganisation de la structure de fonctionnement de la franchise du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. (Le Drakkar)

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

Rés. 2020-156

Rés. 2020-157

Rés. 2020-158

Rés. 2020-159



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2020-10 et d'adopter le calendrier recommandé par le directeur général de la Ville de Baie-Comeau afin de mettre en place le scénario de nouvelle gouvernance permettant une réorganisation de la structure de fonctionnement de la franchise du Club de hockey de Baie-Comeau inc. (Le Drakkar), et ce, afin d'en garantir la pérennité à Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Aide financière - Hockey junior Baie-Comeau

Rés. 2020-160

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2020-06 et d'accorder à Hockey junior Baie-Comeau une aide financière non récurrente de 65 000 \$, taxes incluses, pour le paiement de factures non payées auprès de son fournisseur Intercar. Hockey junior Baie-Comeau devra présenter à la Ville la preuve de paiement de ces factures lorsqu'elles seront acquittées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Addenda au protocole d'entente - Festival Eau grand air

Rés. 2020-161

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-22 et de l'autoriser à signer l'addenda au protocole d'entente avec l'organisme « Eau grand air ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nouvelle procédure d'examen des plaintes pour les clients de la Division électricité

Rés. 2020-162

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2020-02 et d'adopter la nouvelle procédure d'examen des plaintes des clients de la division électricité de la Ville.

De plus, il est résolu de permettre au directeur adjoint de la division électricité du Service des travaux publics et services techniques, d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Régie de l'énergie pour l'approbation, par cette dernière, de la nouvelle procédure d'examen des plaintes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 18 mai 2020

4.3.1 Nomination au comité de retraite - Membre indépendant

Rés. 2020-163

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-08 afin de nommer monsieur Serge Babin à titre de membre indépendant au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Renouvellement - Procureurs à la Cour municipale commune de Baie-Comeau pour l'année 2020-2021

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-49 et de mandater M^e Maxime Caron, avocat, ainsi que Me Guillaume Fournier, avocat substitut, pour agir à titre de procureurs à la Cour municipale commune de Baie-Comeau, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021, et ce, aux mêmes conditions que pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 25 mai 2020

4.4.1 Modification du Règlement 2019-970 pour travaux d'immobilisations 2019 - Mise à niveau des bâtiments municipaux et travaux divers - Emprunt de 1 750 000 \$

Considérant les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) qui permettent au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution et qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

Considérant que le 15 avril 2019, le conseil adoptait le Règlement 2019-970 pour travaux d'immobilisations 2019 - Mise à niveau des bâtiments municipaux et travaux divers, décrétant un emprunt de 1 750 000 \$;

Considérant que l'annexe du règlement doit être modifiée afin de remplacer le point 4 intitulé « Remplacement des estacades » par « Réfection des estacades ». Le montant demeure le même;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-36 et de modifier le Règlement 2019-970 - Travaux d'immobilisations 2019, mise à niveau des bâtiments municipaux et travaux divers - Emprunt de 1 750 000 \$ de la manière suivante :

- Remplacer la date du « 29 juillet 2019 » par le « 23 mars 2020 » au paragraphe 2 de l'article 2 du règlement;
- Remplacer l'estimation des coûts préparée par M. Dave Therrien, constituant l'annexe au règlement, par le document portant le même titre et daté du 23 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 Promesse de vente avec Les Entreprises Alfred Boivin inc. - Lot 5 838 960

Attendu que les parties sont liées par un bail de trois ans, soit du 15 mai 2020 au 14 mai 2023;

Rés. 2020-164

Rés. 2020-165



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que l'acheteur étudie la possibilité de construire un bâtiment afin d'implanter les Entreprises Alfred Boivin inc. à Baie-Comeau dans le parc régional Jean-Noël Tessier;

Attendu que l'acheteur est intéressé par le terrain vacant situé au 830, rue Leonard-E.-Schlemm;

Attendu que la Ville désire accorder à l'acheteur une option d'achat sur le lot 5 838 960, suivant les conditions prévues à la promesse de vente;

Rés. 2020-166

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-08 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la promesse de vente entre la Ville et la compagnie Les Entreprises Alfred Boivin inc. concernant le lot 5 838 960, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du plastique à usage unique

Rés. 2020-167

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2020-07 et d'accepter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du plastique à usage unique de la Ville de Baie-Comeau et d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 Appui financier au Cégep de Baie-Comeau - Pavillon de recherche et d'innovation en forêt boréale

Considérant que le Centre collégial de transfert de technologie du Cégep de Baie-Comeau, le CEDFOB, a besoin de nouveaux locaux, sécuritaires et fonctionnels, pour son personnel et ses collaborateurs (chercheurs, étudiants, partenaires universitaires);

Considérant que le CEDFOB a aussi besoin de nouveaux espaces pour l'installation de ses équipements et l'aménagement de ses laboratoires de recherche, ce qui lui permettrait de réaliser plus efficacement sa mission dédiée au développement de la forêt boréale. Ainsi, il pourra mieux accompagner les entreprises qui réalisent des activités en forêt boréale pour l'innovation, la recherche appliquée et le transfert technologique;

Considérant que les nouveaux locaux, annexés à ceux du cégep, favoriseront également une utilisation efficiente et collaborative des ressources humaines et matérielles, par exemple, par le partage des services d'accueil, de réception, d'entretien du bâtiment, de reprographie et d'informatique;

Considérant que les nouveaux locaux fourniront aux chercheurs, au personnel enseignant, aux étudiants et aux entreprises un lieu de recherche et d'innovation à la hauteur de leurs besoins et de leurs ambitions;

Considérant que le CEDFOB appuie le Cégep de Baie-Comeau dans sa mission éducative de former et de préparer la relève par l'offre d'emplois étudiants formateurs, le partage d'expertise avec le corps professoral dans le cadre de certains cours et avec les élèves pour certains projets pédagogiques;

Considérant que le Cégep de Baie-Comeau est persuadé qu'en rendant le milieu attractif et innovateur par le biais d'une économie axée sur le savoir, les résultats rejailliront sur la communauté et seront des plus bénéfiques;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que le financement prévu des ministères concernés devrait se limiter à 90 % du coût du projet évalué à 10 millions et que le Cégep de Baie-Comeau doit être en mesure de présenter un appui financier de la communauté pour le solde résiduel, soit environ 1 million.

Rés. 2020-168

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-10 et de confirmer l'appui financier de 100 000 \$ pour favoriser la réalisation du projet d'agrandissement du Cégep de Baie-Comeau, aux fins de son centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le CEDFOB et de son futur « Pavillon de recherche et d'innovation en forêt boréale ». Ce montant sera puisé à même le fonds Toulnostouc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 Fonds de relance de l'industrie touristique en Manicouagan

Rés. 2020-169

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-09 afin de contribuer, pour un montant de 50 000 \$, au Fonds de relance de l'industrie touristique en Manicouagan qui sera administré par Innovation et Développement Manicouagan, conditionnellement à ce qu'un minimum équivalent soit redistribué auprès des entreprises admissibles situées sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

La somme de 50 000 \$ est versée à la MRC Manicouagan afin que celle-ci puisse transférer la somme à ID Manicouagan.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice du Service du développement économique, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente à intervenir concernant les conditions de versement de la contribution de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-170

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-26 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.7 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-171

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2020-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-172

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9 Listes de comptes 2020-11, 2020-12, 2020-13 et 2020-14

Rés. 2020-173

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-10 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2020-11, 2020-12, 2020-13 et 2020-14 pour les périodes 11, 12, 13 et 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

La Ville de Baie-Comeau a mis en place une procédure permettant aux personnes intéressées de présenter leurs commentaires concernant les dérogations mineures. Aucune intervention n'a été reçue relativement aux dérogations mineures à l'ordre du jour de la présente séance.

5.1 Dérogation mineure - 1801, boulevard Laflèche

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2020-174

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 1801, boulevard Laflèche. Le garage posséderait une hauteur de 5,5 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 496, rue Marguerite

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2020-175

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 496, rue Marguerite. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,64 m et arrière de 0,76 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance de 0,90 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.3 Dérogation mineure - 23, avenue William-Dobell

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'implantation de quais de chargement et de déchargement en cour avant du bâtiment situé au 23, avenue William-Dobell. Le bâtiment posséderait deux quais de chargement et de déchargement donnant sur la cour avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que ce type d'aménagement doit être implanté dans les cours latérales ou arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dérogation mineure - 80, avenue Champlain

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'implantation d'une terrasse attenante à la résidence, située sur le toit du garage attendant, pour la résidence du 80, avenue Champlain. La terrasse posséderait une marge de recul latérale de 0,3 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 2 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-45 et de nommer le conseiller, monsieur Mario Quinn, afin d'agir à titre de maire suppléant pour la période commençant ce jour, jusqu'à la séance publique du conseil municipal du mois de novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Ce règlement est adopté afin de régulariser l'usage du Parc du 75^e, de régulariser l'occupation d'un terrain résidentiel, de régulariser l'usage d'une résidence, de permettre la vente de cannabis et aussi, pour se conformer au schéma d'aménagement du territoire.

Les définitions d'un escalier et du niveau moyen du sol sont ajoutées.

Également, les salles de quilles sont ajoutées dans la sous-classe « service » et les dispositions sur les escaliers sont uniformisées. La règle de drainage du stationnement est

Rés. 2020-176

Rés. 2020-177

Rés. 2020-178



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

arrimée aux directives provinciales, les organismes à but non lucratif et scolaires ne sont plus autorisés à avoir des enseignes sans certificat d'autorisation, la superficie maximale d'une remise est précisée et le rayon d'interdiction pour la vente de cannabis est réduit. Finalement, il est ajouté qu'un bâtiment accessoire peut excéder la hauteur du bâtiment principal, sous certaines conditions.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun projet de règlement n'est déposé sous ce point.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-08 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

Le directeur général, monsieur François Corriveau, fait la lecture des questions transmises par les citoyens.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2020-179

Rés. 2020-180